

**Compte rendu des décisions prises par le Maire
depuis le Conseil municipal du 15/03/2022
dans le cadre de l'article L2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Date	N°	Intitulés	Montant HT	Montant TTC
21/03/2022	24	Un contrat de cession est signé avec la compagnie Danse Factory Prod relatif à une déambulation musicale le samedi 2 avril dans le cadre du carnaval de Bussy-Saint-Antoine		4250 €